

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 15 mars 2017

Le Mercredi 15 mars 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 9 mars en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, SAKER Hafida, MATARFI Karim, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RITTER Michel, DELACROIX Pierre, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM :

Excusés : Mmes & MM : TOURNEBIZE Philippe, BACHA-HIMEUR Samira, RUNEL Sandrine, LEFAOU Michel, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, POURCHER Victoria

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 15 mars 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Bienvenue à ce Conseil d'Arrondissement.

M. Benjamin GLOPPE sera notre secrétaire de séance, je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(M. Benjamin GLOPPE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons le quorum. Afin de ne pas pénaliser ceux qui sont à l'heure, nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole, de modification ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté globale des quartiers Mermoz et Langlet Santy à Lyon 8^e

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La convention que je vous propose d'adopter aujourd'hui est la conclusion d'un travail de longue haleine mené par les services de la direction de la Propreté et de la direction des Espaces Verts, avec les bailleurs, le but étant d'avoir un seul et unique intervenant pour les questions de propreté quelle qu'en soit la domanialité.

Le marché qui a été passé comporte une clause d'insertion assez importante. Le périmètre sur lequel nous allons appliquer cette convention est inclus entre les rues Ambroise Paré, Rockefeller, Pinel, Marcel Dargent, Viviani, Coignet, Langlet Santy et Michelet. Il couvre les quartiers de Mermoz et de Langlet Santy, également les deux autres secteurs qui sont Laënnec et Monplaisir la Plaine.

Cette convention est établie pour une durée de 4 ans, elle définit les participations financières de chacune des parties.

Concernant la Ville de Lyon, nous sommes sur un montant de 80 953,41 € pour l'année 2017. Le montant sera révisé annuellement avec un taux de 1,2. Il faut savoir que le coût pour chacune des collectivités et pour les bailleurs est en baisse par rapport au coût d'entretien de chacun. La prestation comprend le nettoyage mais également l'enlèvement des encombrants.

Je vous propose de bien vouloir adopter cette convention.

Merci par avance.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole, de modification ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Approbation du projet arrêté du Plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le PDU est un outil de planification locale définissant la stratégie de mobilité. Tout naturellement, le SYTRAL, en tant qu'entité organisatrice des transports, en assure l'élaboration et le pilotage dans le cadre d'une délégation de service public.

Le premier PDU a été adopté en 1997 et le second en 2005. L'un comme l'autre ont contribué à faire évoluer les pratiques en termes de déplacements sur l'agglomération et la métropole. C'est donc tout naturellement sur ces deux anciens PDU que s'appuiera le nouveau qui s'étalera de la période 2017 à 2030.

Nous avons demandé au SYTRAL, qui porte une démarche volontariste, de bien vouloir organiser une nouvelle fois ce PDU.

Un diagnostic a été réalisé tout au long de la démarche et de nombreux objectifs ont été fixés pour assurer l'équilibre et les besoins dans chacun des secteurs, une équité bien entendu et également le fait de permettre la cohésion sociale.

Concernant ce nouveau PDU, le périmètre du projet porte non seulement sur le territoire de la Métropole mais également sur la communauté de communes de l'Est lyonnais et les communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Sainte-Consorce et Thurins.

Pour mémoire, le PDU doit être compatible avec les différentes structures que sont la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine, les orientations du SCOT de l'agglomération de Lyon et de l'Est lyonnais, la planification régionale d'intermodalité et le schéma régional

du climat, de l'air et de l'énergie de Rhône-Alpes. Les objectifs sont fixés par le plan de protection de l'atmosphère pour chaque polluant.

En quelques mots, le diagnostic des précédents PDU :

- une agglomération dynamique avec des fragilités à résorber, notamment une déconnexion croissante entre l'habitat et l'emploi ;
- une exposition régulière à la pollution atmosphérique ;
- un développement important des réseaux et des services de mobilité depuis 15 ans ;
- le stationnement et le partage de l'espace public avec des politiques de stationnement qui interrogent la place de la voiture dans l'espace public ;
- des pratiques de mobilité aux évolutions encourageantes ;
- des problèmes hétérogènes selon les territoires : le secteur Centre qui reste le territoire de prédilection des modes actifs, le secteur Est où la voiture reste importante, le secteur Ouest où le ferroviaire est structurant mais l'utilisation de son réseau routier reste important, le secteur Nord où l'accessibilité est contrainte.

De ces éléments, quatre enjeux ont été identifiés :

- le cadre de vie et la santé publique ;
- l'équité et la cohésion sociale ;
- un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive ;
- un système de mobilité pensé pour l'utilisateur et l'habitant.

Les objectifs liés à ces enjeux sont les suivants :

- Poursuivre la dynamique de réduction de la voiture
- Résorber les nuisances générées par la circulation automobile, notamment les questions de pollution, de bruit et d'occupation de l'espace public

- Améliorer les conditions effectives d'accès au service de mobilité et accompagner les publics les plus vulnérables dans leurs parcours de mobilité
- Susciter et accompagner les changements de comportement en faveur d'une mobilité durable
- Permettre à chacun de s'approprier les diverses solutions qui existent
- Offrir un bouquet de services articulant les systèmes traditionnels et les nouveaux services de mobilité
- Accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en intégrant le transport de marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles du territoire
- Concevoir un espace public à échelle humaine contribuant à lutter contre la sédentarité et la diminution de la place occupée par la voiture individuelle

Ce PDU est un document de planification. Il comporte un plan d'action pour atteindre ces objectifs. Ce plan d'action se décline à moyen terme sous une forme de programmation fine et, à long terme, sous forme de priorités qui feront l'objet de précisions à l'occasion des futures programmations des collectivités concernées.

Le plan d'action est structuré autour de 8 axes :

- La mobilité
- Un espace public accueillant et facilitant les modes actifs
- Des transports collectifs performants et attractifs
- Une mobilité automobile régulée et raisonnée
- Susciter les accompagnements et les changements de comportement
- Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires
- Des transports de marchandises intégrés

- Des modalités de mise en œuvre et de financement

La Ville de Lyon étant concernée par le secteur Centre, les actions structurantes programmées jusqu'en 2022 sont les suivantes :

- Les études de faisabilité du grand contournement de l'agglomération
- Le devenir de la partie urbaine des autoroutes A6 et A7
- Des voiries réaménagées
- La zone à faibles émissions
- Les projets d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux
- Des transports collectifs performants et attractifs
- Le stationnement des cars, l'amélioration de la desserte de tous les quartiers en Politique de la Ville
- Rendre compétitif et attractif l'usage des modes doux

Pour ce qui est du long terme, c'est-à-dire 2030 :

- Développer le réseau de transports collectifs d'agglomération maillé
- Une mobilité automobile raisonnée et régulée
- Un partage de l'espace public plus équilibré
- Des services innovants de mobilité

Outre l'évaluation au bout de 5 ans obligatoire au titre des transports, un suivi régulier du plan d'action sera assuré. Cette première évaluation permettra d'introduire les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du PDU, laquelle repose sur une dynamique partenariale. Le suivi assuré par la commission PDU du SYTRAL fera l'objet d'une présentation annuelle au comité de pilotage du PDU.

Si vous voulez approfondir l'un de ces points, je vous suggère de lire le document qui vous a été adressé par courrier électronique. Il fait environ 200 pages.

Je vous remercie de bien vouloir adopter les orientations de ce PDU pour la période 2017-2030.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Le plaidoyer pour le collectivisme et l'autophobie que vient de nous faire M. COHADE n'a naturellement pas ma faveur et vous le comprendrez.

Cependant, la modernisation de la ville est tout de même un élément intéressant et c'est la raison pour laquelle, malgré la nouvelle diminution des voies de circulation et des places de stationnement, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons.

Cela devient de plus en plus difficile. Il faut se rendre compte que quand on a une valise de plusieurs kilos, remplie de livres à transporter pour aller faire une conférence quelque part, seule la voiture est apte à le faire. Le vélo ou la trottinette, ce n'est pas pareil. Pourquoi pas une calèche à cheval si vous voulez, quoique cela engendre du crottin par terre.

Il faut tout de même arrêter avec cette autophobie malade. Voici plusieurs années, on avait tout de même démontré que seulement 14 % de la pollution provenait de l'automobile. Et les autres pollutions ? Et les autres pollueurs ? Faut-il éliminer toutes les industries, éliminer les chauffages ? Faut-il modifier les constructions ? Il faut tout de même garder un peu de raison.

Malgré tout cela, nous nous abstiendrons seulement.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le premier adjoint a bien rappelé les quatre objectifs de ce document autour de la santé publique, du cadre de vie, de la cohésion sociale et de l'optimisation des déplacements.

Le plus emblématique, c'est la répartition des parts modales d'ici 2030 puisqu'on veut ramener la part de la voiture de 44 % à 35 % et élever les modes doux et actifs de 55 % à 65 %.

Le deuxième objectif est tout aussi déterminant puisqu'on veut diminuer de 5 % les kilomètres parcourus en voiture particulière et via le transport de marchandises. C'est tout à fait possible puisqu'entre 2006 et 2015, on compte déjà 230 000 déplacements de ce type en moins sur un total de 2 millions. Aujourd'hui, l'objectif est à 450 000 déplacements en voiture en moins d'ici 2030.

On continuera à se déplacer un peu plus mais beaucoup moins en voiture particulière, cela implique d'accompagner la réduction du trafic automobile et ceci est possible en bien des occasions. Est-il raisonnable que la majorité des déplacements en voiture fassent moins de 3 kilomètres ? Est-il raisonnable que l'autosolisme reste si largement majoritaire ? Le document souligne le fait qu'il faille soutenir et amplifier le phénomène émergent qu'est la tendance à l'utilisation moins systématique et plus partagée de la voiture, avec le covoiturage et l'auto-partage par exemple.

Réduire l'espace dédié aux voitures, c'est également apaiser cet espace et l'urbaniser. Pourquoi un mode de déplacement minoritaire occuperait-il la majorité de l'espace public, y compris quand il ne se déplace pas ? Les citoyens qui se déplacent à pied, en vélo ou en transports collectifs doivent pouvoir disposer largement de l'espace public, se le réapproprier de façon sécurisée, agréable et prioritaire.

C'est dans cet esprit qu'en bordure du 8^e, nous proposons de transformer le boulevard Laurent Bonnevey en boulevard urbain avec une voie dédiée au covoiturage et aux transports en commun. La réduction de la vitesse à 70 km/heure sur les pénétrantes (comme c'est déjà le cas sur l'A43,

à la porte du Dauphiné), à 50 km/heure sur les axes principaux et à 30 km/heure dans toutes les autres rues de nos communes et de nos arrondissements serait un objectif intéressant en termes d'apaisement de l'espace public.

Cela nécessite d'investir dans la qualité de service, dans l'amélioration et la régularité de nos lignes de bus, de trolley et de tramway vis-à-vis de leurs conditions de circulation. Un bus ou un trolley en site propre, avec une voie réservée dans son intégralité, c'est nettement plus régulier, plus efficace et donc plus utilisé par nos concitoyens.

Le PDU gagnerait à être plus ambitieux en la matière sur l'ensemble des territoires desservis. La ligne C12 est assez irrégulière et les habitants nous en parlent souvent.

Quelques mots sur le vélo. L'objectif de multiplier sa part modale est réaliste au vu de l'explosion de sa pratique démontrée par tous les comptages. Nous avons un objectif de 8 % en 2030 pour l'ensemble de l'agglomération, il faudrait monter à 15 % dans la ville centre où les déplacements sont plus courts et plus faciles au vu de la qualité des réalisations qui ont déjà vu le jour et qui sont programmées.

La réalisation intégrale du plan d'action des mobilités actives permettra de faciliter et de sécuriser la pratique. Il faut déjà anticiper les aménagements nécessaires. Les pistes actuelles ne permettent pas à des vélos cargos de transporter les livres de M. MORIN, cela impose la file indienne, sans possibilité de dépassement. L'utilisation des couloirs de bus se généralise quelle qu'en soit la largeur. Force est de le constater. Ce phénomène ne pouvant guère être endigué, il faut donc songer à élargir au maximum les couloirs de bus de façon à faciliter la cohabitation entre les bus, les vélos et les trolleys et accélérer le rythme de ces réalisations.

Ensuite, des points cruciaux sont à résorber, je pense aux problèmes de continuité d'aménagement, aux franchissements des différentes coupures urbaines comme les voies ferrées, les périphériques, les ponts et les

rivières. Par exemple, sur le 8^e arrondissement, un sujet date de longtemps : le franchissement de la place du Bachut. Quand j'étais adjoint aux déplacements, on parlait d'une étude qui devait être présentée en 2010. Ensuite, vous vous souvenez, Monsieur le Maire, d'une réunion publique en cette mairie, vous aviez soutenu ce projet mais les aléas ont fait qu'il a fallu le différer. L'aménagement de l'entrée est de Mermoz a occasionné un gros chantier. Je pense également au chantier du PUP Berliet sur l'îlot qui a été très impactant sur la voirie.

Maintenant que nous arrivons au bout, comme nous n'avons pas eu cette solution sur l'avenue Berthelot et Jean XXIII avec le tramway T2 de la part de nos prédécesseurs, établir cette continuité depuis l'avenue Mermoz jusqu'au parc Blandan et jusqu'à la piste cyclable qui longe le T4 sera très intéressant et très valorisant pour le quartier ainsi que pour l'ensemble du 8^e. Ce sera la liaison est-ouest avec tous les nouveaux logements en cours de construction dans le secteur.

Concernant les aménagements structurants, le PDU donnera une importance aux aspects touristiques du vélo comme la ViaRhôna. C'est très bien pour faire du tourisme mais nous avons également besoin de rêve. Qu'est-ce que le rêve ? Les réseaux express vélos. Il existe différents usages, ceux qui veulent se promener ou aller au travail à vélo et il faut que ce soit rapide, efficace et direct.

Pour que ces usages puissent cohabiter, et cela se fait dans beaucoup de métropoles européennes, nous avons besoin de ces grands axes vélos, le cours Gambetta et le cours Albert Thomas en sont une préfiguration.

Finalement, ce document est très intéressant, beaucoup de points intéressants sont proposés. En matière de stationnement, il faudrait également avancer. Ceux qui cherchent à voler les vélos ont de plus en plus d'imagination, ils ont maintenant des disqueuses sur batterie et ils arrivent à venir à bout de tous les antivols. De fait, les parkings sécurisés en projet comme à la Part-Dieu sont nécessaires pour accompagner le développement

du vélo. Une personne sur quatre qui se fait voler son vélo n'en rachète pas et renonce à s'en servir.

Enfin, un petit regret sur ce document : le contournement ouest de Lyon, le tronçon ouest du périphérique est placé en tête des objectifs alors que quand on veut 20 % des déplacements en voiture en moins, cela paraît plus comme une lubie du XXème siècle que comme un projet du XXIème.

Je voterai ce document.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur DESBOS ?

M. DESBOS.- Je ferai très court. Je voudrais simplement me féliciter de ce plan de déplacements urbains. L'objectif premier est d'avoir une meilleure santé.

Nous passons de la théorie à la pratique et je voudrais rappeler que le nouveau collège rue Paul Cazeneuve ne comptera aucune place de parking pour les enseignants étant donné qu'il sera entouré par deux lignes de tramway. Il est conseillé de venir en tramway et d'abandonner la voiture. Nous passons à la pratique et c'est quelque chose sur lequel nous sommes très volontaristes à la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Madame RABATEL ?

Mme RABATEL.- Je voudrais dire que ce document est tout de même extrêmement important pour les années à venir. Notre groupe, Lyon Gauche Solidaire, le votera.

C'est un document qui travaille pour l'avenir. La situation mondiale quant à l'évolution du climat et de la santé des habitants est très inquiétante et interroge. Il faut tirer toutes les ficelles possibles. Nous avons déjà voté le plan climat sur la Métropole, nous avons travaillé sur les questions de l'air. Cet hiver, nous avons beaucoup parlé du chauffage urbain.

C'est une autre entrée sur les plans de déplacements. Il faut faire plus dans tous les domaines, le vélo, la continuité des parcours de vélo, les parkings relais, les transports en commun qu'il faut beaucoup développer car, à l'heure actuelle, certaines lignes sont vraiment encombrées.

Il faut trouver un certain équilibre. Nous sommes les premiers êtres humains ayant pris conscience que la terre est finie et que nous sommes face à des changements absolument gigantesques. Une fois que la terre aura basculé sur le plan climatique, il sera très difficile de remonter dans l'autre sens. Par exemple, le Gulf Stream ralentit et nous ne sommes pas près de pouvoir le relancer. Face à cela, il faut essayer de tirer toutes les ficelles possibles par rapport à l'industrie, aux déplacements ou au chauffage et, là, nous sommes sur la question des déplacements.

C'est un plan équilibré, il n'est pas anti-voiture, il essaie de réduire la voiture à sa nécessité et à son utilité. Tout le monde sait que la voiture est nécessaire dans certains cas mais tout le monde sait également qu'à d'autres moments, prendre les transports en commun, le vélo ou marcher est bon pour la santé et pour l'équilibre de l'ensemble des êtres humains que nous sommes.

C'est un plan sur lequel on peut raconter toute sorte de choses -j'étais intervenue à la Métropole et j'interviendrai à nouveau au Conseil Municipal- mais c'est un plan équilibré et extrêmement important pour l'avenir de la Métropole lyonnaise, y compris pour attirer des gens de l'extérieur. Nous essayons toujours d'attirer les entreprises. Quand j'étais vice-présidente du Grand Lyon sur les questions de temps, j'avais travaillé sur une autre zone industrielle autour de Grenoble où les entreprises ne s'installaient pas à cause des problèmes de déplacement.

C'est également à notre honneur que de faire attention à ces questions de déplacement pour rendre la vie possible sur la Métropole, de façon à attirer les entreprises, les salariés et la population, en ayant une qualité de vie correcte. Beaucoup de choses restent à faire et c'est pris en

compte dans le plan de déplacements urbains mais, en même temps, nous avons un document de travail vraiment intéressant pour l'avenir.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques mots rapides sur ce plan de déplacements urbains. Nous aurons l'occasion d'y revenir au Conseil Municipal et nous en avons déjà parlé au Conseil Métropolitain. C'est un document d'ensemble qui, à l'échelle de notre arrondissement, a moins de répercussions directes même si je pense qu'il faut regarder notre arrondissement comme un maillon de la chaîne métropolitaine.

Je vous prie de m'excuser pour mon retard mais comme nous parlons de déplacement, je rappelle la difficulté de la desserte de notre mairie. Que ce soit en transport en commun, en voiture ou à vélo, la mairie d'arrondissement conserve un accès souvent compliqué et je ne suis pas certain que le PDU change grand-chose.

Toujours au sujet de l'arrondissement, je pense que les riverains du futur collège Cazeneuve apprécieront la remarque de M. DESBOS selon laquelle tous les enseignants devront venir en tramway. Je pense que d'ici l'ouverture, nous ferons un sondage pour savoir combien d'enseignants viennent en tramway. Ce sera très intéressant. Si nous sommes à plus de 50 %, je suis prêt à faire amende honorable, y compris publiquement. Je crains malheureusement que ce ne soit pas le cas, que plus de 50 % des enseignants viendront en véhicule particulier et ne feront que continuer à saturer un quartier qui l'est déjà en termes de stationnement.

Enfin, une remarque très générale mais qui a également un impact sur notre arrondissement : nous pouvons regretter que ce plan de déplacements urbains ne prenne pas ou très peu en compte le récent déclassement de l'A6 et de l'A7. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer

sur ce déclassement et ses conséquences. Depuis vingt ans, le maire de Lyon, président de la Métropole, nous dit que le déclassement interviendra le jour où le bouclage du périphérique sera fait. Depuis six mois, il dit que le déclassement peut être fait avant et que le bouclage du périphérique peut venir après. Le déclassement de l'A6 et de l'A7 a été intégré dans ce document au tout dernier moment, par quelques phrases laconiques. C'est un peu dommage car c'est tout de même un vrai changement dans le contexte de déplacement de notre agglomération. Ce document aurait pu faire une place plus grande à ce changement. Nous le regrettons.

Nous nous abstiendrons sur ce plan de déplacements urbains.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

C'est un plan pour l'ensemble de l'agglomération et de la Métropole. Le 8^e est forcément concerné. Ce plan de déplacements urbains a la bonne idée d'exister, je pense qu'il est utile. L'année 2030, c'est demain mais tout de même dans 13 ans, je ne sais pas encore comment nous nous déplacerons en 2030 mais les transports en commun et les autres transports vont forcément évoluer.

Ce plan est révisable et il sera possible de le réviser en 2022. C'est un plan évolutif, les habitudes changent, Monsieur MORIN. Nous savons bien que certaines personnes ne peuvent pas faire autrement que d'utiliser leur voiture, tout le monde ne peut pas utiliser un vélo non plus.

Mettez-vous en rapport avec M. ODIARD qui a une remorque derrière son vélo, peut-être que vous pourrez y mettre vos livres et une selle biplace !

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

4. Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » pour l'organisation des 32^{ème} rencontres

de conteurs en Rhône-Alpes « Paroles en festival », du 29 mai au 17 juin 2017

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'attribuer une subvention à l'AMAC pour l'organisation des 32^{ème} rencontres de conteurs en Rhône-Alpes. Cette association mène une action culturelle pluridisciplinaire dans les milieux scolaires et les zones rurales ou urbaines, sans limite géographique. Elle produit le festival dans les départements de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de la Savoie et de l'Ain. C'est très varié et très étendu.

À travers ce festival, l'association AMAC souhaite sensibiliser le public lyonnais à l'art du conte et constituer ainsi un rendez-vous reconnu du conte et de l'oralité.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'association AMAC, nous proposons de lui allouer une subvention de 5 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association « Jazz à cours et à jardins », pour l'organisation du festival « Jazz à cours et à jardins », du 1^{er} au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017

Mme STEFANI-JACOB.- Cette association est située dans le 5^e arrondissement, elle organise ce festival du 1^{er} au 4 juin et du 8 au 11 juin dans des jardins de différents arrondissements dont le nôtre.

Elle propose une trentaine de concerts variés et gratuits, s'adressant à tous les publics, au cœur de lieux insolites et de jardins ouverts ou non au public.

La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet qui permet au public de découvrir la richesse de plusieurs styles musicaux dont le jazz, de découvrir des lieux insolites de nos arrondissements, de mettre en avant des artistes confirmés et locaux actifs sur le territoire et de fédérer les habitants autour d'un événement musical et festif.

Une subvention de 2 000 € est proposée à leur association pour l'organisation de ce festival.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association « AOA Production », pour l'organisation du festival « Les Intergalactiques », du 21 au 30 avril 2017

Mme STEFANI-JACOB.- L'association AOA Production est située dans le 7^e arrondissement, elle organise ce festival qui se tiendra fin avril, dans différents lieux lyonnais. Chez nous, cela se passera à la MJC Monplaisir.

Cette association a été créée en 2005 par des étudiants en cinéma de l'université de Lyon 2, elle est à la source de nombreux événements décalés et liés aux cultures de l'imaginaire sur Lyon et la région. Je pense à « l'Épouvantable vendredi » à l'institut Lumière, au « Vide-grenier du Geek » et autres festivités.

La Ville de Lyon soutient cette association qui permet de proposer un festival de science-fiction ouvert aux Lyonnais, chose qui n'existait pas jusque-là. Cela permet également de proposer des animations originales dans toute la ville. Cela s'inscrit bien dans notre territoire. Enfin, cela permet de proposer un large panorama d'activités issues de cet univers, au travers d'une programmation riche et diversifiée.

La subvention proposée est de 3 000 € pour le festival Intergalactique.

Si cette proposition vous convient, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Modification du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Lors de la précédente séance de ce Conseil d'Arrondissement, nous avons approuvé la dématérialisation des dossiers pour les séances du Conseil d'Arrondissement.

Cette modification concerne le règlement intérieur puisqu'il fallait mettre en adéquation le règlement de notre Conseil d'Arrondissement et cette modification.

Je vous propose de modifier l'article 3 traitant des convocations en substituant le paragraphe « *La convocation pourra être adressée par voie dématérialisée. À la demande du conseiller, l'envoi dématérialisé pourra être exclusif sous réserve de la mise en œuvre de la politique d'équipement en moyens informatiques de tous les conseillers* » par le paragraphe « *Le procès-*

verbal de la séance précédente et les rapports soumis au vote seront transmis aux élus dans le même délai, par la voie électronique, avec accusé de réception, sauf demande écrite contraire ».

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ce nouveau règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport qui concerne notre règlement intérieur ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est presque l'unanimité, moins deux abstentions, je vous remercie.

Le rapport 25893 sur l'inventaire des équipements de proximité a été retiré. La loi prévoit maintenant que tous les espaces verts de moins d'un hectare seront transférés aux arrondissements. Nous allons refaire cette modification en fonction de la nouvelle loi.

8. Modification de la délibération n° 2015 / 1683 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Résidences Sociales de France pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 245 000 € - Opération : réhabilitation de 156 logements étudiants situés 57, rue Longefer à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne une modification d'une garantie d'emprunt pour laquelle vous aviez donné votre accord lors de la séance du 2 décembre 2015. Une erreur a été commise sur la durée du différé d'amortissement puisqu'il s'agit d'une durée de 12 ans, y compris le différé d'amortissement de 24 mois alors que, dans l'ancien rapport, on pouvait l'interpréter à plus de 12 ans.

Je vous rappelle qu'il s'agissait d'une garantie d'emprunt sollicitée par la société SAHLM Résidences Sociales de France pour la

souscription d'un emprunt d'un montant de 245 000 € en vue de la réhabilitation de 150 logements étudiants situés au 57, rue Longefer, sur notre arrondissement.

Je vous propose, mes chers collègues, de donner votre accord pour cette délibération. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 830 000 € - Opération : acquisition/amélioration de 10 logements PLS, 22 rue Gaston Duret à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Afin de réaliser l'acquisition/amélioration de 10 logements en PLS situés au 22, rue Gaston Duret sur notre arrondissement, la société foncière Habitat et Humanisme nous sollicite pour la garantie d'emprunt à hauteur de 15 %, pour souscrire un emprunt d'un montant total de 830 000 €. En contrepartie, la société Habitat et Humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % de la surface habitable. Pour rappel, la surface habitable est de 418 mètres carrés.

Je vous propose, mes chers collègues, de nous donner votre accord pour cette garantie d'emprunt. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association « Les Lions du 8^e », pour l'organisation de la première manche du Championnat de France de tir à l'arc, du 7 au 9 juillet 2017

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'association « Les Lions du 8^e », excellent club d'archers de notre arrondissement, s'est vu confier par la Fédération française de tir à l'arc l'organisation de la première manche du championnat de France de tir à l'arc du 7 au 9 juillet 2017, dans le parc de Gerland. C'est un tournoi qui réunira l'élite nationale des espoirs soit 300 archers sur trois jours, avec une affluence attendue de 1 500 personnes sur l'ensemble des trois jours.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevant à 17 000 €, je vous remercie de bien vouloir valider une aide de la Ville de Lyon au bénéfice de l'association « Les Lions du 8^e » de 2 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Les Lions du Sport – Attribution de subvention aux associations sportives de proximité

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année, il s'agit de la très attendue première dotation des Lions du Sport (trois dotations par an depuis le début du mandat).

Cette première dotation de 2 000 € du 8^e se décompose de la façon suivante :

- Une aide financière de 750 € pour le tennis club Lyon du 8^e qui entre dans le cadre de l'organisation de son tournoi annuel et du renouvellement du matériel

- Une aide financière de 750 € pour le club bowling Top Gones qui entre dans le cadre de l'organisation de deux tournois en mars et en octobre et du renouvellement du matériel et du fonctionnement général du club

- Une aide financière de 500 € pour l'association Cyclotouriste Lyon 8^e qui entre dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition du rallye Super 8 qui aura lieu le dimanche 26 mars et dont le départ et l'arrivée auront lieu devant notre mairie du 8^e

Merci par avance de bien vouloir valider cette première dotation des Lions du Sport qui ne concerne que les associations ne bénéficiant pas d'une subvention de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association « FC Lyon Football » pour l'organisation du tournoi de football féminin « Les Fenottes », les 3 et 4 juin 2017 – Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le FC Lyon Football organise le week-end des 3 et 4 juin prochains la troisième édition du tournoi « Les Fenottes » à l'instar de ce qu'organise le club depuis bientôt 30 ans lors du tournoi international Top Gones pour les masculins chaque week-end de Pâques.

Le club tente de pérenniser cette manifestation qui sera une belle promotion du football féminin puisque la coupe du monde en 2019 se déroulera en France. C'est un beau focus sur cette belle manifestation qui sera programmée dans deux ans. Ce tournoi concernera les moins de 15 ans et moins de 18 ans ainsi que les seniors. Il rassemblera 600 joueuses.

Le budget prévisionnel étant de 26 475 €, je vous invite à voter favorablement la subvention accordée par la Ville de Lyon d'un montant de 5 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Construction du Centre Social et de l'Établissement d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) Langlet Santy 147, avenue Général Frère à Lyon 8^e – Opération n° 08104511 – Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00001

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le centre social Langlet Santy Monplaisir la Plaine est situé actuellement dans un local vétuste, enclavé et avec une surface limitée qui entrave le développement d'activités en lien avec les besoins du quartier. C'est pourquoi la recherche foncière menée sur le secteur a abouti à choisir la passerelle de la Maison du Peuple pour relocaliser l'équipement.

Ce lieu comprendra un accueil de loisirs de 48 places, des salles diverses pour des activités socio-éducatives ou des animations de proximité, etc. Nous ajouterons à cela une crèche de 30 berceaux.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le lancement des études, des prestations et des travaux préalables.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demanderai de les adopter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- Ce qui est dommage, c'est l'emplacement vraiment proche du centre social Mermoz.

Est-ce que les enfants viendront de Langlet Santy jusque-là ? C'est un autre problème.

Le centre Mermoz a été rénové dernièrement et la proximité risque de faire double emploi par moments.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- En complément de ce qui vient d'être indiqué, il faut rappeler que ce n'est pas uniquement un déménagement qui est proposé mais vraiment une nouvelle structure qui est créée.

Il faut rappeler que le centre social actuel fait à peu près 250 mètres carrés pour accueillir 50 personnes au maximum dans la partie des locaux loués à Grand Lyon Habitat. Demain, nous passerons à un centre total de 1 480 mètres carrés. Ce n'est pas du tout le même projet ni la même action. Il y aura une crèche de 30 berceaux et un ALSH de 48 places.

Aujourd'hui, nous sommes dans un secteur où la demande d'accueil en centre de loisirs est assez importante.

Un travail est également mené par le centre social des États-Unis sur le secteur de l'école Jean Giono, sur la parentalité. Il y aura toujours des actions, y compris au sein de l'école, sur la question de la famille et de la

parentalité. C'est un très beau projet et une très bonne nouvelle pour notre arrondissement.

Lorsqu'il sera construit, nous aurons quasiment le plus grand centre social de la ville avec un autre projet, une autre dynamique. Nous avons déjà délibéré dans un précédent Conseil d'Arrondissement sur un travail mené par le centre social des États-Unis pour la construction du programme de ce bâtiment. Une réunion est prévue la semaine prochaine ou dans 15 jours avec différents acteurs du quartier pour construire le programme et l'équipement. C'est une structure supplémentaire, probablement d'ailleurs avec un nouveau Conseil d'Administration et une autre démarche associative.

Pour avoir rencontré récemment les parents d'élèves de l'école Jean Giono, ils sont plutôt favorables à ce que tout ne se déroule pas en bas des immeubles et qu'on puisse aller plus loin. Il faut relativiser les distances.

Comme indiqué à la dernière commission Immobilier, à un moment, nous avons l'opportunité d'un espace très grand puisque nous parlons d'une superficie de 1 480 mètres carrés mais je crois que l'emprise totale du terrain est supérieure à 3 000 mètres carrés. Cela nous permettra d'avoir un équipement confortable plutôt que d'être sur un espace plus petit avec un projet moins important. C'est vraiment une très bonne nouvelle pour notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il faut rappeler que le 8^e arrondissement compte aujourd'hui trois centres sociaux présents depuis très longtemps, à l'époque où il comptait 60 000 habitants. Aujourd'hui, il compte plus de 85 000 habitants et nous allons faire un centre social supplémentaire. Je crois qu'il est temps. Cela n'empêche pas d'avoir des annexes, d'essayer de mailler tout l'arrondissement. Cela n'engage que moi mais aujourd'hui, le centre social des États-Unis qui s'occupait de Langlet Santy découvrira une autre

population qui viendra dans le quartier. Il pourra largement s'occuper de la route de Vienne notamment, Grand Trou et Moulin à Vent.

Il faut revoir les choses et ne pas rester figé. Les quartiers changent, la population augmente et cela répond à une demande.

Je me réjouis d'avoir une nouvelle crèche. La seule chose reprochable, c'est que ce n'est pas pour demain puisque nous n'en sommes qu'à la phase des travaux.

Par ailleurs, nous parlions du plan de déplacements tout à l'heure et M. COHADE me soufflait à l'oreille qu'ils envisageaient déjà de nouvelles voies d'accès pour se rendre facilement de Langlet Santy à l'avenue Général Frère qui n'est pas si loin que cela, il faut bien le dire.

Madame GAY ?

Mme GAY.- Les 3 000 mètres carrés sont les mètres carrés d'un ancien lieu qui s'appelait Maison du Peuple et je trouve bien qu'on trouve tout l'aspect social sur ce secteur plutôt que d'avoir un immeuble qui monte à quelques étages et que l'on permette à nouveau, à l'ensemble de ces secteurs, de pouvoir bénéficier de salles et pas seulement d'activités. Cela permettra aux régies de quartier ou aux régies de copropriété de pouvoir se réunir et de retrouver le sens de cette parcelle.

Je trouve que c'est une belle réalisation.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous auriez pu nous féliciter d'utiliser au mieux les terrains municipaux. Nous n'avons pas acheté de terrain pour faire ce centre social.

D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Demande d'autorisation présentée par la société ELM en vue d'exploiter une centrale de production d'énergie dite chaufferie Surville, sise rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7^e

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Une délibération de la Métropole de Lyon a mis en délégation de service public, à Dalkia, le chauffage urbain.

Pour ce faire, Dalkia a créé une société s'appelant ELM pour le chauffage et le froid, au même titre que ce qui se fait pour l'eau avec Eau du Grand Lyon, pour la fibre très haute vitesse avec Fibre Grand Lyon.

Dans le cadre de l'extension du réseau et le démantèlement de la chaufferie Lafayette, le besoin se fait sentir d'un nouvel équipement aux nouvelles normes et également plus performant, avec de meilleurs rendements. Le site choisi est le site de Surville. Ce site est déjà un site à vocation semi-industrielle et je rappellerai l'implantation d'un gros poste ERDF à proximité.

Sur ce dossier, il est question de renforcer le réseau de chaleur, de le mailler également puisque toutes les nouvelles centrales de production seront maillées les unes avec les autres.

Le projet qui nous est soumis est la mise en place de trois chaudières biomasse en deux phases, pour les deux premières en 2018, la troisième en 2024, ainsi que quatre chaudières au gaz naturel avec un rendement de 92 %. La biomasse sera fournie par la société BERAM à concurrence de 45 tonnes par an, d'où l'intérêt du positionnement sur le site à proximité des grands axes structurants routiers.

Dans ce genre d'équipement, il est également question de l'impact environnemental. Concernant l'eau, aucune pollution n'est à noter, le rejet prévu sera relativement faible. Le site étant situé sur une nappe très profonde, il n'y a pas de risque d'inondation par soulèvement des nappes.

Les fumées seront évacuées par des cheminées en inox équipées des derniers types de filtre à poussière permettant de réduire largement les émissions.

En termes de bruit, les aménagements seront faits pour réduire au maximum les nuisances.

Concernant les déchets, nous aurons 70 % de plaquettes forestières, 30 % de mélanges mixtes ; l'approvisionnement sera fait sur site via un aménagement local avec un faible taux de stockage puisque nous aurons 6 600 mètres cubes sur zone.

Concernant le risque humain direct, aucun grand danger puisqu'il n'est pas placé au cœur de l'agglomération, en plein centre, comme pouvait l'être la chaufferie de Lafayette par exemple.

Le site est déjà touché par une pollution industrielle passée. Le projet ne viendra pas changer son statut et son niveau de pollution.

Tout à l'heure, je vous disais que le trafic se ferait par les axes à proximité, cela ne générera pas, pour les quartiers environnants, de flux supplémentaires et notamment de camions sur le secteur.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport concernant la construction et l'exploitation de cette nouvelle chaufferie du site Surville par la société ELM.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Deux remarques très rapides sur ce dossier.

La mise en place de cette chaufferie ne peut que renforcer le réseau de chauffage urbain, ce qui peut permettre à plus de logements d'être connectés, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Premier regret : qu'elle ne soit pas dès le début connectée au fer, tant pour les approvisionnements en bois et en fuel que pour les

évacuations de cendres, même si c'est peut-être prévu à terme. Comme l'a dit le premier adjoint, l'impact des camions sera réduit du fait de la proximité avec le périphérique mais cet impact existera tout de même, au moins sur le périphérique et sur les bretelles d'accès.

Second regret : Monsieur le premier Adjoint, vous vous êtes félicité qu'elle ne soit pas en ville, vous avez pris l'exemple de Lafayette mais je rappelle simplement que ce dossier n'est que la suite d'une chaufferie qui était prévue, voici quelques années, rue du Professeur Beauvisage. Devant la mobilisation des habitants, le projet avait été abandonné et c'est ce projet qui ressort puisqu'il fallait une chaufferie dans ce secteur pour le chauffage urbain. Nous ne pouvons que nous féliciter qu'elle ne soit pas dans des zones trop urbanisées.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce projet est très intéressant car il permettra, en remplaçant la chaufferie de Lafayette qui fonctionnait au fuel, d'avoir des émissions bien moindres. Il permet un meilleur maillage du réseau de chaleur qui est, quand il fonctionne bien, certainement l'un des modes de production de chauffage les plus efficaces et les moins impactants sur l'environnement.

M. GUILLAND a parlé du fer mais nous pourrions également parler du fluvial. J'ai raccourci mon intervention sur le PDU mais il est vrai que le transport fluvial est un peu absent dans les projets. Surville ne se trouve pas très loin du Rhône non plus et quand on veut transporter de très grosses quantités de combustible, par péniche, cela fonctionne très bien. Dans les prochaines années, ce sera certainement un mode d'approvisionnement qui sera à développer.

Nous sommes dans le secteur voisin de Gerland, il serait intéressant -c'est en tout cas notre vœu- que ce développement des chaufferies avec un faible impact environnemental, puisque c'est du bois et

par définition des énergies 100 % renouvelables, permette la fermeture de l'un des deux incinérateurs à terme, Rillieux ou Gerland. Il faudrait arriver à s'en passer puisque, maintenant, un gros travail sera fait concernant le tri et la réutilisation des différents objets qu'on jette. Réduire ces impacts par la fermeture d'un incinérateur conjointement à la création de ces chaufferies serait un objectif très intéressant et j'espère que nous arriverons à l'atteindre.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je me permets un petit rappel sur l'installation de cette chaufferie. Dans un premier temps, elle devait s'installer dans le 8^e arrondissement, sur Vidéocolor et elle devait être une cogénération au gaz.

C'était un peu dangereux pour les voisins puisqu'un rayon létal touchait nos immeubles, notamment la résidence des personnes âgées voisine. Nous avons réussi à repousser ce projet. Ensuite est arrivé un autre projet sur un terrain de Jeumont-Schneider avec une chaufferie en plein milieu du 8^e. Une quinzaine de camions au minimum seraient arrivés tous les jours et seraient repartis, plus les cendres. Certes, la population s'est mobilisée mais j'ai souvenir que le maire du 8^e et son Conseil d'Arrondissement ont fait beaucoup, allant même jusqu'à s'attirer les foudres du président du Grand Lyon de l'époque.

Nous avons bien fait de tenir la barre correctement puisque, aujourd'hui, il est question de cette chaufferie avec d'autres aléas puisqu'elle aurait dû être faite depuis très longtemps. Le conflit entre deux candidats pour le chauffage urbain sur l'agglomération a fait que le contrat a été annulé, retravaillé et à nouveau donné à l'un des candidats.

Cette chaufferie sera sur le terrain de Surville. Elle sera plus facile d'accès aux camions. J'entends bien qu'il faut laisser faire les sociétés, elles savent faire ce qu'il faut pour avoir la meilleure rentabilité et il est bien évident que si elles peuvent utiliser des péniches pour amener du port Édouard Herriot jusqu'à Surville, elles le feront.

Je pense que c'est une très bonne chose pour le 8^e arrondissement car cela nous dégage quelques inconvénients. De plus, cela renforce le chauffage urbain qui se développe.

Pour votre information, nous diminuons chaque année nos quantités d'ordures ménagères utilisées pour le chauffage urbain et, à terme, cela risque de nous poser des problèmes. Trop de tri signifie beaucoup moins d'ordures qu'autrefois. Nous n'arrivons pas à chauffer exactement nos chaudières pour le chauffage urbain mais nous aurons le temps d'en reparler.

D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Lyon 8^e - Cession d'une parcelle de terrain de 178 m² au bénéfice du SYTRAL pour la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway T6 au droit du 57, avenue Francis de Pressensé – EI 08102 – N°inventaire 08103T001-02

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ce dossier a déjà été évoqué à plusieurs reprises, notamment lors de la division parcellaire pour vendre une parcelle au SYTRAL dans le cadre des opérations de T6.

Le rapport qui nous est proposé aujourd'hui permet de fixer le prix de la parcelle à vendre au SYTRAL. Le prix du terrain est fixé à 17 800 €, auquel est ajoutée une indemnité de réemploi de 890 €.

Comme précisé la dernière fois, le SYTRAL prendra en charge les modifications de clôture et les modifications liées au déplacement du compteur d'eau pour le jardin Pressensé qui gardera un espace de 2 497 mètres carrés pour le jardinage.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier entreprise classée ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Lyon 8^e - Projet Urbain Partenarial Saint-Vincent de Paul – Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et Vinci Immobilier Résidentiel et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération 68001005 – Affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme 2015-2, programme 00012 – Adaptation de l'opération 600ERDF « Extension et renforcement des réseaux ERDF » et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme 2011-2, programme 00016

15. Lyon 8^e – Projet Urbain Partenarial Patay – Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la société Lyon les Moteurs et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération 68001004 – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012 – Adaptation de l'opération 600ERDF « Extension et renforcement des réseaux ERDF » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous propose de présenter les deux rapports qui sont liés : celui du PUP Saint-Vincent de Paul et celui du PUP Patay.

Ce dossier sur lequel nous sommes appelés à délibérer concerne les deux conventions de PUP, c'est-à-dire projets urbains partenariaux. Celui de Patay est porté par la société Lyon les Moteurs et celui de la clinique Saint-Vincent de Paul par Vinci.

Pour mémoire, le Conseil Métropolitain a déjà approuvé la convention liée à Patay le 7 mars dernier et celle de Saint-Vincent de Paul sera présentée au prochain Conseil qui se tiendra en avril.

Quelques rappels sur le secteur : le 8^e arrondissement, dans sa partie ouest, est caractérisé par les quartiers du Grand Trou, Moulin à Vent et la route de Vienne qui assure la transition entre le quartier des États-Unis et Gerland. On retrouve sur le secteur le centre du quartier commercial et les activités de la route de Vienne constituées autour d'un ancien faubourg au nord, le long de la route de Vienne et au carrefour du Moulin à Vent, un pôle d'animation commerciale au carrefour de la route de Vienne et l'axe Challemel Lacour.

La présence d'un bâti ancien à l'alignement, le long de la route de Vienne où perdurent quelques commerces en rez-de-chaussée, constitue un élément de centralité dans ce secteur qui a muté ces dernières années.

Le pôle de vie de la Petite Guille constitue également un autre noyau de proximité de quartier sur l'axe Delore/Pressensé, également en frange de Vénissieux.

Aujourd'hui, ce secteur présente des enjeux intercommunaux, notamment avec l'arrivée de la future ligne de tramway T6 qui reliera Gerland au pôle de santé de l'est.

Dans l'épaisseur de la route de Vienne, d'anciens tènements hospitaliers (Clinique Saint-Vincent de Paul) ou industriels (Patay) profiteront d'un renouvellement urbain ambitieux au travers de ces PUP. La particularité

de ces deux PUP situés de part et d'autre de la route de Vienne est de financer un programme d'équipement commun. Le coût du futur groupe scolaire de 14 classes qui sera créé sur la place Julien Duret s'élève -foncier inclus- à 1,4 M€, ce qui monte le montant pour le groupe scolaire à 14,28 M€.

Le deuxième équipement public est une crèche de 48 berceaux, son coût s'élève à 2,535 M€. Sa localisation est pressentie dans un bâtiment patrimonial de l'ancienne clinique Saint-Vincent de Paul qui reste à réhabiliter.

Ces équipements de la petite enfance pourraient être livrés en 2022 et le groupe scolaire en 2023.

Concernant Saint-Vincent de Paul, le programme prévoit la réalisation de 39 790 mètres carrés de surface plancher dont 25 % de logements locatifs sociaux (150 logements), 7 % de logements locatifs étudiants (88 logements), 6 % de logements intermédiaires (41 logements), 4 % de logements en accession libre dont le prix sera plafonné à 4 100 € TTC le mètre carré, hors stationnement (26 logements). Enfin, 58 % de logements seront en accession libre, soit 382 logements dont 107 seront mis à disposition pour une résidence pour personnes âgées.

C'est sur ce tènement que sera implanté l'équipement pour jeunes enfants à concurrence de 700 mètres carrés environ.

Les permis de construire ont déjà été déposés pour ce PUP.

Il est également question de voiries pour desservir l'ensemble de ces logements : la création d'une voie nouvelle est-ouest d'une largeur de 15 mètres sur une longueur d'environ 220 mètres avec ce que l'on appelle les VRD (voirie et réseaux divers), et la question du traitement du carrefour avec la route de Vienne. Cette voie à vocation de desserte de quartier sera une voie apaisée et permettra de mailler le quartier.

Bien entendu, pour compléter les questions de déplacement, se pose la question de la requalification de la rue de Montagny avec les réseaux associés pour une section comprise entre la rue Charpentier et la rue

Champagneux. On requalifiera de manière partielle et on élargira la voie en la portant à 12 mètres. Bien entendu, le traitement du carrefour avec la rue Champagneux sera intégré dans l'ensemble des travaux liés à l'aménagement de ce PUP.

La Ville et principalement la Métropole auront à acquérir des emprises foncières pour permettre ces mises en conformité de voies.

Concernant la répartition financière, la Ville de Lyon doit financer à hauteur de 60 % le coût d'extension du réseau d'alimentation électrique de chez Enedis.

Le montant s'élève à 1 668 072 € avec une participation de Vinci à hauteur de 80 % pour la création de la nouvelle voie. Concernant la requalification de Montagny, la participation est à hauteur de 55 % et, pour la création du réseau électrique, de 80 %.

Pour les deux équipements, le coût du groupe scolaire est de 14 280 000 € que Vinci prendra en charge à hauteur de 3 640 000 €.

Concernant l'équipement petite enfance, pour un montant de 2 535 000 €, Vinci prendra en charge à hauteur de 484 000 €.

Nous revenons au PUP de Patay.

Concernant le tènement de Patay, la surface plancher est de 35 000 mètres carrés répartis de la façon suivante : 25 % de logements locatifs sociaux (145 logements), 9 % de logements locatifs PLS pour la résidence étudiante (environ 100 chambres), 6 % de logements en accession sociale à la propriété (25 logements) et 60 % de logements en accession libre (350 logements).

Pour le moment, le promoteur est en cours de travail avec les architectes en vue de déposer les permis de construire à l'automne avec une prévision de réalisation pour 2020 à 2023.

Comme pour le précédent PUP, la Métropole de Lyon, via la convention unique, réalisera les nouvelles voies :

- la nouvelle voie nord-sud dite voie nouvelle Patay qui sera au centre du tènement, d'une longueur de 215 mètres ;
- une voie est-ouest qui comprendra l'ancienne VN16 sur le sud du tènement et son prolongement ;
- en périphérie, les rues Dumont et Audibert-Lavirotte qui seront requalifiées pour permettre une meilleure circulation.

La Métropole devra acquérir des emprises foncières pour les emplacements de voirie à hauteur de 4 230 mètres carrés.

Sur ce tènement, la Ville de Lyon réalisera un square ainsi qu'une allée piétonne, ce qui nous permettra d'aménager un jardin de 2 200 mètres carrés. La livraison devrait se faire fin 2022.

Concernant le volet financier, comme pour l'autre PUP, nous avons des participations financières de la société « Lyon les Moteurs » :

- pour la voie nouvelle, une participation à concurrence de 80 %
- pour la VN16, la tranche 1, la réfection de la première partie, une participation à hauteur de 60 % ; la tranche 2, une participation à hauteur de 40 % ;
- pour la requalification de la rue Dumont, une participation à hauteur de 40 % ;
- pour la création du square et de l'allée, une participation à hauteur de 50 %.

Enfin, comme dans le cadre du précédent PUP, la participation financière de la Ville sur l'élargissement du réseau, la SCI participera à hauteur de 80 %.

Comme sur le PUP précédent, pour le groupe scolaire dont le coût est inchangé, la participation sera de 4 466 667 €.

Enfin, pour l'équipement jeunes enfants, elle sera de 440 100 €.

Nous voyons à travers ces deux projets que la Ville de Lyon et la Métropole mènent une politique volontariste dans le domaine de la production de logements. Nous savons qu'à l'horizon de 2030, la Métropole devra pouvoir accueillir 150 000 habitants de plus. Il s'agit de production de logements, certes, mais de logements pour tous. Nous savons que 70 % de la population est éligible à devenir locataire d'un logement conventionné, nous voyons toute la nécessité à produire encore ce type de logement.

De plus, notre ville et notre métropole attirent chaque année de plus en plus d'étudiants à rejoindre nos campus et nous savons combien il est difficile pour cette partie de la population de se loger. Pour toutes ces raisons, nous devons produire du logement étudiant.

Bien plus que la question de la densité, la question du peuplement reste centrale dans ces deux dossiers et je sais que ma collègue veillera à garantir une mixité dans ces nouveaux programmes.

J'en ai terminé pour la présentation de ces deux rapports que je vous invite vivement à adopter.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE qui a remplacé, pas au pied levé mais presque, Mme BACHA-HIMEUR qui est souffrante et M. LE FAOU qui est en déplacement.

Je vous donne la parole concernant ces deux projets importants pour notre arrondissement.

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire,

Je ne peux pas rester muet sur ces deux dossiers et vous savez d'ailleurs ce que je vais dire puisque vous étiez en commission urbanisme quand ils ont été présentés.

Le PUP est un outil qui montre les multiples possibilités qu'il offre et la Métropole de Lyon et, de fait, la Ville y ont de plus en plus recours, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter puisqu'il est vraiment un outil moderne d'aménagement urbanistique et de la ville en général.

Ce PUP verra la mise en place de deux équipements publics : une crèche qui sera très vite remplie j'imagine vu les demandes en attente, et une école.

En préambule, je me réjouis de l'emplacement de cette école sur la place puisque, pour mémoire, pendant la dernière campagne électorale, la liste que vous meniez, Monsieur le Maire, prévoyait cette école sur le stade Dumont, ce que nous condamnions, et nous-mêmes nous la prévoyions sur cette place. Je vous remercie d'être intervenu pour vous ranger à notre idée qui était certainement la bonne. Je ne vous ferai pas l'affront de ressortir les déclarations de certains autour de cette table qui, à l'époque, étaient peu élogieux vis-à-vis de la position que nous tenions.

Nous pouvons tout de même regretter qu'elle ne soit que de 14 classes quand nous savons qu'aujourd'hui une classe est nécessaire pour 100 logements nouveaux. Nous allons créer 1 300 logements et, si je fais un calcul rapide, cela fait 13 classes. Le groupe scolaire en comptera 14, il est un peu dommage de ne pas aller à la norme classique de la Ville de Lyon qui est de construire des groupes scolaires de 18 classes. Certes, il est extensible à 18 classes mais il n'aurait pas été inopportun de le pousser tout de suite à 18 classes et je pense que la demande se fera très rapidement sentir. Nous pouvons déjà prévoir cette extension.

Nous regrettons que, dans le cadre de ce PUP, on crée dans ce quartier plus de 1 300 logements sans créer d'équipement social. Certes, sur le mandat précédent, la MJC de Monplaisir a ouvert une antenne au Moulin à Vent qui montre aujourd'hui toute son efficacité et qui, à ma connaissance, ne désemplit pas, ce qui est très bien. Cependant, c'est tout de même un quartier dans lequel nous n'avons pas de maison de l'enfance ni de centre social.

C'est un quartier relativement compliqué, je n'ai pas utilisé le mot « difficile » mais le vivre ensemble n'est pas toujours un mot partagé par tous ou compris de la même façon par tous. Ce quartier en pleine mutation rencontre tout de même beaucoup de difficultés à passer de son passé de faubourg populaire au sens noble du terme à un quartier périphérique urbain plus moderne. Malheureusement, nous entendons beaucoup plus parler de ce quartier dans les faits divers qu'en bien. Je pense qu'il était important d'avoir une opportunité de rénovation urbaine, ce qui sera fait avec ces PUP.

En revanche, Les Républicains regrettent les 1 300 logements avec un taux de logement social largement supérieur à ce que nous imposait le PLU, à savoir 25 %. Si je reprends les comptes, sur le PUP Patay, nous avoisinons les 40 % et, sur celui de Saint-Vincent de Paul, nous sommes à 32 %. On peut monter celui de Saint-Vincent de Paul si on y inclut les logements intermédiaires, ce que je n'ai pas fait, et nous pouvons descendre celui de Patay en enlevant les 6 % de logements en accession à la propriété qui sont, vous le savez Monsieur le Maire, un dispositif qui a notre total soutien.

J'ai regretté que ce taux de social soit si élevé en commission urbanisme et je n'ai pas été le seul à le faire de mémoire.

Je le regrette encore plus en entendant la réponse de M. LE FAOU, adjoint à l'urbanisme. C'est d'ailleurs dommage qu'il ne soit pas là ce soir. Il m'a tout de même expliqué que le taux de social était élevé dans ce quartier difficile qui avait déjà son lot de social et que, dans le projet PLU, dans ce quartier et dans d'autres du 8^e ou du 9^e arrondissement, les 25 % de mixité sociale seraient ramenés à 20 %. Je trouve encore plus dommage, en apprenant cela, que nous n'ayons pas appliqué par anticipation ce nouveau taux de social et je pense que les deux promoteurs y auraient été tout à fait favorables ou n'y auraient pas été opposés. Je trouve dommage d'avoir attendu que cela puisse s'appliquer pour redonner à ce quartier une dynamique qu'il a du mal à trouver.

J'ai bien entendu ce que disait M. le premier Adjoint sur la politique volontariste en matière de logement. Elle est typique dans ce cas-là de ce que nous condamnons depuis le début de ce mandat. Certes, il faut loger les Lyonnais et les nouveaux Lyonnais, maintenant, il ne faut pas les loger n'importe comment et je pense que nous en avons malheureusement un exemple très perfectible sur ces deux PUP. C'est ce que j'appelle souvent la vision comptable du logement et non pas la vision qualitative.

J'ai noté que le premier adjoint demanderait à l'adjoint au logement de veiller à une politique de peuplement cohérente. Je n'imagine pas qu'il ne le fasse pas mais nous savons que les contributions des bailleurs sociaux ne sont pas illimitées et qu'il est très compliqué de déroger à la règle.

Pour toutes ces raisons et c'est assez rare chez nous sur des projets de ce type, nous voterons contre ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je pense que les 25 % de logement dit conventionné sont respectés. Une maison de retraite ou une résidence étudiante ne correspondent pas tout à fait au logement conventionné tel que vous le décriviez tout à l'heure. Les pourcentages sont respectés. Comme vous, je regrette une densification importante mais je respecte la loi.

Aujourd'hui, elle nous impose 25 % de logements sociaux. Le PLU sur lequel nous travaillons aujourd'hui, qui a été voté en 2005, date un peu. Cela reste tout de même des opérations privées, le promoteur ou l'aménageur a des droits de construction. Ces droits sont respectés, nous pouvons le déplorer, le regretter ou nous en réjouir mais nous sommes obligés de respecter la loi.

J'ai alerté comme vous l'avez dit tout à l'heure sans me nommer (et je vous remercie puisque j'étais dans la même commission, j'y ai fait les mêmes remarques que vous) sur ce quartier qui est vraiment en devenir et qui mérite d'être reconstruit.

Aujourd'hui, nous parlons du PUP Patay et du PUP Saint-Vincent de Paul mais toute une partie de la route de Vienne mérite d'être requalifiée, il existe un bâti ancien, un bâti dangereux pour dire les choses telles qu'elles sont et j'espère que nous pourrions continuer ces opérations dans ce quartier le plus vite possible. Nous avons frôlé la catastrophe voici quelques années, quand un bâtiment s'était effondré. Heureusement, la douzaine de personnes qui étaient dans ce bâtiment avait pu être évacuée avant que l'immeuble ne s'effondre grâce au SDMIS et aux services de la Ville de Lyon. Je ne voudrais pas que ce genre d'événement se répète. Nous avons eu de la chance mais elle n'est pas toujours au rendez-vous.

Dans ce quartier, nous avons fait le nécessaire pour que nous puissions changer les règles au niveau de l'urbanisme, notamment sur la partie ouest de la route de Vienne. Nous allons continuer dans ce sens pour améliorer l'habitat, pour amener une nouvelle population et une vie économique car si nous amenons une nouvelle population, nous pouvons espérer avoir de nouveaux commerces dans le quartier.

D'autres demandes de parole sur ces rapports ? S'il n'y en a pas, je les mets aux voix.

Nous commençons par le PUP Saint-Vincent de Paul. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Nous passons au PUP Patay. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

16. Signature de la convention financière entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux modifications du gymnase Nelson Paillou pour le passage du tramway T6

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une parcelle appartenant à la Métropole qui est mise à disposition de la Ville, notamment pour le gymnase Nelson Paillou et les espaces publics attenants.

Une petite parenthèse : ces espaces publics seront bientôt requalifiés puisque les services sont en train d'étudier le tènement.

Pour la création de T6, il est nécessaire de mettre à disposition une bande de terrain. Cette bande a été sortie de l'assiette du terrain qui était mis à disposition par la Métropole et, comme dans le cadre du jardin que je vous ai présenté tout à l'heure, un certain nombre de travaux sont à faire concernant les alimentations en fluides du gymnase et des modifications concernant les clôtures et le logement du gardien.

Le but de ce rapport est d'approuver une convention de financement par le SYTRAL de ces travaux pour un montant de 26 000 €. Ces travaux seront réalisés par la Ville et financés par le SYTRAL dans le cadre des opérations T6.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Attribution d'une subvention de 30 000 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 – Approbation d'une convention d'application

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Conformément aux orientations du schéma directeur de l'urbanisme commercial, il convient de conforter la vocation de polarité d'agglomération du secteur de Monplaisir. Le secteur de Monplaisir, pour ce faire, dispose d'une association de commerçants appelée l'UCAM. En 2016, les actions initialement prévues par l'UCAM ont été dans l'ensemble respectées et bien réalisées, notamment :

- deux éditions du magazine « Lumière » sur Monplaisir, tiré à 28 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres ;
- l'organisation d'une braderie de printemps ainsi que différentes organisations comme « Samedi plaisir » avec plus de 110 exposants ou la Chic Guinguette avec une animation musicale qui a eu lieu cette année.

Pour l'année 2017, ils proposent de maintenir et développer le partenariat à travers plusieurs axes :

- mener une stratégie de communication et de promotion du territoire et de ses commerces ;
- développer des actions et des animations commerciales ;
- poursuivre la démarche de professionnalisation et d'autonomisation des acteurs du secteur.

Le budget annuel de l'UCAM s'élève à 92 800 € pour l'année 2017. Afin de soutenir son action dans le cadre des objectifs définis, la Ville de Lyon souhaite lui allouer une subvention de 30 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les accepter et de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Attribution de subventions pour un montant total de 7 500 € à des Associations de commerçants et de producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La diversité de l'offre commerciale s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir le maintien d'une offre commerciale de qualité, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Pour notre arrondissement, il s'agit de l'association « Mon Marché, Mon Plaisir » qui souhaite une subvention de 2 000 € pour le programme de valorisation du marché de la place Ambroise Courtois. Mon Marché, Mon Plaisir est une association relativement jeune, elle date de 2012 et est très dynamique sur le marché avec, entre autres, l'organisation de la Semaine de la gastronomie avec un chef, le Beaujolais nouveau, la Fête des agrumes, la Fête de Noël, Pâques, les Saveurs du Printemps.

Le budget prévisionnel du programme de valorisation pour l'association Mon marché, Mon Plaisir est de 8 345 €. Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association une subvention de 2 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- Il est vrai que l'attractivité d'un quartier se fait grâce à ses commerçants, l'union des commerçants de Monplaisir est très dynamique mais, pour cela, il ne faut pas oublier les autres quartiers du 8^e. L'esprit village est fédérateur mais nous nous rendons compte que, dans les autres quartiers, il n'existe pas du tout ce genre d'animation et je pense que le rôle de la mairie et de l'adjoint au commerce est également d'aider, de fédérer

les commerçants et de les inciter à adhérer à des associations pour qu'eux aussi dynamisent leur quartier.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Monsieur AUZAL ?

M. AUZAL.- Actuellement, une association travaille sur le fait de refaire la braderie du boulevard des États-Unis.

Puisque nous parlions d'autres quartiers, nous pouvons évoquer Grand Trou Moulin à Vent où la Ville de Lyon subventionne tout de même Rezo 1901 qui fait office d'association de commerçants et qui dynamise le quartier. Les autres quartiers ne sont pas complètement oubliés mais, effectivement, il y a du travail.

M. LE MAIRE.- Vous avez remarqué que nous n'avons pas encore réussi à municipaliser les commerces. Tant que ce sera une profession libérale –nous pouvons le comprendre, tant mieux pour eux, c'est ainsi que cela fonctionne-, nous sommes là pour les aider, encore faut-il qu'ils nous le demandent. Les commerçants d'un quartier que vous connaissez bien vont très bien, cela ne pose pas de problème et, contrairement aux idées reçues, le marché de la Plaine est l'un des marchés où les commerçants sont les mieux rémunérés de la Ville de Lyon.

D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Renouveaulement de la convention de mise à disposition des locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de Quartier États-Unis EUREQUA pour l'action « Pause Amitié » - EI 08267

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Depuis 1997, la Ville de Lyon soutient une action intitulée « Pause Amitié » qui consiste à accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8^e arrondissement dans leur vie quotidienne.

Cette action, organisée par l'association Régie de Quartier États-Unis EUREQUA depuis 1994, se situe dans le quartier des États-Unis, au 23, rue des Serpollières, dans notre arrondissement, et, depuis 1997, dans les locaux loués à la Ville de Lyon par Grand Lyon Habitat.

Cette activité créatrice de lien social présente un intérêt pour la Ville en permettant aux personnes âgées de ne pas rester seules dans leur quartier, en favorisant leur besoin d'expression et leur capacité d'accomplissement.

En conséquence, il est souhaitable de continuer à soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition les locaux dont la Ville de Lyon est locataire.

Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit pour une durée d'un an, à savoir jusqu'au 31 janvier 2018.

Pour votre information, la valeur locative annuelle est estimée à 9 998 € sachant que les fluides sont à la charge de l'association.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ce rapport et vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupation temporaire avec diverses associations gestionnaires d'équipements de petite enfance

Mme FERRARI.- Il s'agit d'une délibération classique pour une autorisation de signer des conventions cadres et d'occupation temporaire avec les différentes associations gestionnaires petite enfance qui contribuent, comme vous le savez, à renforcer l'offre d'accueil dans notre arrondissement.

Notre arrondissement est concerné par Baby Nursery pour une convention cadre.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Périmètres scolaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Code de l'éducation confie à la Ville la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur notre territoire et il est rappelé que : « *Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par une délibération du Conseil Municipal.* »

Le document recense la liste de tous les périmètres scolaires de l'arrondissement et même de la ville. Je vous propose de vous épargner la lecture linéaire de tous les périmètres scolaires, simplement de retenir que, pour notre arrondissement, nous avons essentiellement une modification qui concerne le groupe scolaire Simone Signoret. Comme vous le savez, l'école bénéficie actuellement de travaux et l'extension de l'école qui passera de 10 classes à 14 sera terminée pour la rentrée prochaine.

Il est proposé une modification du périmètre scolaire afin de tenir compte de la hausse des effectifs sur le secteur de l'école Combe Blanche liée à la ZAC de l'Épargne, en attendant l'ouverture du groupe scolaire situé à proximité de la rue Marius Berliet, dans deux ans.

Il est également proposé d'intégrer une modification au sein de l'école Lumière puisque, d'ici deux ans, nous allons agrandir le restaurant scolaire de cette école et y fermer deux classes. Il est proposé de procéder par palier avec une fermeture cette année et une fermeture l'année prochaine pour la rentrée 2018.

Par ailleurs, nous devons tenir compte d'une modification des critères pour les ouvertures et fermetures de classes puisque l'Éducation nationale, dans sa grande générosité, a décidé de modifier les ouvertures de seuil, notamment pour les écoles en milieu ordinaire. Pour notre arrondissement, cela génère une hausse assez importante d'ouvertures de classe. De fait, à la rentrée prochaine, au minimum 6 classes voire 9 seront ouvertes dans notre arrondissement, ce qui est assez conséquent puisque cela représente quasiment un groupe scolaire.

Pour revenir à la délibération de ce jour, il est proposé une modification du périmètre scolaire, une partie entre la rue Marius Berliet et la rue Saint-Mathieu, et une autre partie entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Trouilhet, le tout au profit du groupe scolaire Simone Signoret.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Deux remarques sur ce dossier Monsieur le Maire.

Effectivement, ce sont des ajustements plutôt techniques, entrer dans le détail est compliqué. J'ai pris un exemple au hasard, celui de l'école Combe Blanche. Les périmètres Combe Blanche maternelle et Combe Blanche élémentaire ne sont pas strictement identiques, ce qui s'explique

sûrement par des questions d'effectif mais cela n'est pas sans poser de problème pour certaines familles et fratries.

Quelles sont les mesures prévues ? J'ai une idée de la réponse qui va m'être faite et je regrette que le dossier qui suit celui-ci, non pas en Conseil d'Arrondissement mais en Conseil Municipal, à savoir les procédures dérogatoires à ces périmètres scolaires qui sont tout de même de la compétence des arrondissements, gérés par les arrondissements et décidés par eux, ne soit pas soumis au vote des arrondissements. Je pense que nous pouvons le regretter car, pour une fois que les arrondissements ont leur mot à dire sur quelque chose, il aurait été bien de le passer en Conseil d'Arrondissement.

M. LÉVY.- Sur l'école Combe Blanche, les périmètres scolaires sont quasiment identiques entre la maternelle et l'élémentaire. La seule différence est le fait que nous avons une maternelle isolée au sein de l'école Paul-Emile Victor, chose qu'il ne faut plus faire mais qui se faisait voici quelques années. Une maternelle isolée donne sur la rue Trouilhet et, forcément, un certain nombre de familles habitent en limite de périmètre, entre la rue Saint-Maurice et la rue Trouilhet. Elles sont, à peu de chose près, à la même distance entre l'école Paul-Emile Victor et l'école Combe Blanche.

C'est justement pour répondre à la demande des familles qui souhaitaient mettre leurs enfants au plus près de chez elles et pour tenir compte de la hausse des effectifs sur l'élémentaire Paul-Emile Victor que nous devons tenir compte de cette modification. Nous n'avons pas de demande particulière du groupe scolaire. Généralement, nous essayons d'être intelligents, nous facilitons la vie des familles en acceptant les dérogations pour rapprochement de fratrie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. Vous ne connaissez pas bien Monplaisir.

M. GUILLAND.- Je vais volontiers aggraver mon cas sans remettre la parole de notre collègue en doute. Si nous prenons les périmètres

de Combe Blanche, je suis vraiment désolé mais si vous habitez du 40 au 52 rue Antoine Lumière, vous êtes dans le périmètre Combe Blanche maternelle mais pas dans le périmètre Combe Blanche élémentaire. Le document qui nous est fourni le précise. Je suis désolé, il existe une différence, ce n'est pas strictement identique.

M. LÉVY.- Je vous fournirai les deux périmètres avec un papier-calque et vous verrez qu'il s'agit vraiment d'aménagements à la marge. C'est justement pour tenir compte du fait qu'on est juste en face de l'école Combe Blanche, au niveau du 42. À l'angle, il y a une maison de retraite où se trouvent très peu d'enfants ! C'est pour cette raison que cette partie a été rattachée à Simone Signoret.

Comme vous avez lu attentivement la délibération, pour tenir compte de la nécessité de faire baisser les effectifs scolaires, pour être parallèles avec la rue Villon et les immeubles qui se trouvent juste derrière, cette partie est à la marge.

Nous avons toujours été très à l'écoute des équipes pédagogiques, des équilibres sociaux et de la mixité sociale au sein de l'école Combe Blanche qui sera un point particulièrement important quand nous devrons établir le périmètre scolaire du futur groupe scolaire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, j'ai un regret. Je vois passer en commission l'ensemble des dossiers du Conseil Municipal, je peux donc faire le lien avec d'autres. Je regrette que notre arrondissement n'ait pas été saisi du devenir de l'ancien Matmut Stadium sur lequel une aire d'accueil

de forains a été ou est en cours d'aménagement puisque ce terrain sera utilisé pour servir de base vie aux forains de la Vogue des Marrons, de la Vogue de Monplaisir ou du Lunapark.

Ce terrain est sur la commune de Vénissieux, il n'y avait pas de raison juridique pour que ce dossier soit soumis à notre Conseil d'Arrondissement mais, compte tenu de sa mitoyenneté et des remous qu'a pu causer cette annonce au sein de la population du 8^e en particulier et du 8^e limitrophe, je trouve dommage que nous n'ayons pas eu l'occasion d'en débattre.

M. LE MAIRE.- Comme vous, cela fait des années que j'essaye d'annexer cette partie de Vénissieux mais, malheureusement, j'ai échoué !
(Rires)

Matmut Stadium étant sur Vénissieux, je pense que les choses auraient été mal prises du côté de la mairie de Vénissieux.

Ceci étant, tout à l'heure, vous avez voté un dossier pour la construction d'une chaufferie sur Surville. Aujourd'hui, les forains sont sur ce terrain de façon temporaire, au moins 5 ans. Cela permettra de trouver d'autres projets. C'est vrai qu'une partie des habitants du 8^e se sont émus pensant que les récupérateurs de cuivre et de métaux allaient venir sur ce terrain. Vous savez comme moi que cela n'a rien à voir.

Mme GAY.- Je voudrais simplement dire que cela n'a pas été des remous mais quelque chose de très passager me semble-t-il. Les habitants que nous avons rencontrés viennent pour beaucoup de Vénissieux. Peut-être que ceux du 8^e sont venus à la mairie mais les remous ont été très passagers puisque nous avons fait deux réunions et un apéritif en présence de forains avec leurs femmes, ils sont venus apaiser les choses, expliquer qu'ils n'étaient ni des Roms ni des voleurs ni des récupérateurs de cuivre, qu'ils étaient des entreprises comme toutes les petites entreprises qui participent à la dynamique de notre arrondissement. Je pense à la Vogue de

Monplaisir. Cela a beaucoup apaisé les quelques petits remous qui ont eu lieu à ce moment-là.

Maintenant, les choses sont dites, les choses sont faites, les gens se sont rencontrés et tout est apaisé.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que cela a fait beaucoup moins de remous que quand nous avons maintenu le Stadium.

Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- Sauf erreur de ma part, le prochain Conseil d'Arrondissement aura lieu le 17 mai. Avant, il y aura le 9 mai, nous allons organiser les commémorations relatives au 8 mai le lendemain, c'est-à-dire le 9 mai, à 11 heures, sur le quartier des États-Unis, avec les écoles de l'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci.

C'est vrai que nous allons entrer dans une zone de turbulence, nous n'allons pas nous voir pendant de longues semaines en Conseil d'Arrondissement, pas avant le mois de mai. Je vous souhaite un bon séjour dans le 8^e arrondissement, ne partez pas tous en vacances !

Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie pour votre participation ce soir.

(La séance est levée à 20 heures 55.)